



**24 JUIN 2010**  
**ACTION**  
**NATIONALE**  
**INTERPROFESSIONNELLE**

# Réforme des Retraites : LES CHEMINOTS SONT BIEN CONCERNES !

## **RIEN N'EST JOUE !**

## **IMPOSONS NOS EXIGENCES PAR LA GREVE !**

Alors qu'une large majorité des Français est opposée aux mesures envisagées par le Gouvernement, le Ministre du Travail, répondant aux injonctions du MEDEF et utilisant le passage en force à l'approche de la période estivale, a annoncé, le 16 juin, son avant projet de loi confirmant sa volonté d'augmenter l'âge légal de départ à la retraite de 2 ans, et le passage à 41,5 annuités de cotisations.

Ainsi, après une intense période de communication mêlant catastrophisme, mensonges, opposition, faux débats et un simulacre de discussions avec les Organisations Syndicales, le Gouvernement confirme sa volonté de démolir le système de retraite solidaire par répartition.

Utilisant le fatalisme et refusant de s'orienter vers une véritable répartition des richesses, une autre politique de l'emploi et des salaires, le Gouvernement et le Patronat décident de s'attaquer aux droits des salariés, en prolongeant et en amplifiant les logiques des réformes de 1993, 2003 et 2007. **Cela se traduira par une baisse significative des pensions, c'est inadmissible !**

Loin de vouloir répondre aux enjeux de financement, ces choix idéologiques n'ont comme seuls objectifs que d'affaiblir et de décrédibiliser le système actuel par répartition, pour orienter les salariés, et en particulier les jeunes, vers la capitalisation et les fonds de pension.

### **CONFIRMATION : Les cheminots sont concernés !**

Comme l'avait bien compris la CGT, et contrairement à la communication mensongère de la Direction SNCF visant à démobiliser les cheminots, les régimes spéciaux sont bien impactés par l'avant projet de loi.

L'allongement de la durée de cotisation à 41,5 annuités à l'horizon 2020 s'appliquerait à tous les régimes de retraite de manière coordonnée et progressive.

Concernant le recul de l'âge de départ à la retraite, si cette disposition ne s'appliquera qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, elle impactera notre régime spécial faisant passer l'âge d'ouverture des droits de 55 à 57 ans (50 à 52 ans pour les ADC).

De ce fait, l'âge pivot permettant d'annuler la décote et de faire bénéficier aux cheminots d'une retraite à taux plein, pourrait passer à 59,5 (54,5 ans pour les ADC) ! Ce serait un recul sans précédent, inacceptable !

De plus, l'évolution du taux de cotisation salariale de 7,85% à 10,55% pour la Fonction Publique, pourrait être déclinée dans les régimes spéciaux.

Cette mesure s'apparente à une double peine visant aussi à s'attaquer au pouvoir d'achat des salariés.

L'action nationale interprofessionnelle unitaire du 24 juin prochain prend donc une dimension fondamentale.

La réussite de cette nouvelle étape de lutte est primordiale. La mobilisation sera scrutée attentivement par le Gouvernement.

Rien n'est joué ! Le choix de la période estivale et le calendrier serré mis en œuvre démontrent que le Gouvernement n'est pas serein !

---

**La Fédération CGT des Cheminots appelle donc les cheminots à agir résolument par la grève le 24 juin, et à participer massivement aux manifestations partout en France.**

---

(Un préavis de grève unitaire CGT, UNSA, SUD-Rail, CFDT couvre la période du 23 juin 2010 à 20h00 au 25 juin 2010 08h00).

TOUS ENSEMBLE, REFUSONS LE PROJET  
DU GOUVERNEMENT !



**Exigeons le maintien de la retraite  
à 50 et 55 ans pour les cheminots !**